

Domaine Public

1 7 3 8

Edition PDF
du 2 juillet 2007

Les articles mis en ligne
entre le 28 juin et
le 2 juillet 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**
Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

UDC, abuseur toi-même!

Sémantique, marketing et technologie sont les armes
du parti ultra-conservateur (Yvette Jaggi)

Violence des jeunes, opportunisme politique

Et un nouveau bouc émissaire commode pour Blocher
(Jean-Daniel Delley)

Faire cotiser les dividendes?

Les premiers secours pour l'AI doivent passer avant la
prospectivité sur le financement de la sécurité sociale
(André Gavillet)

Rémunération des managers: une démesure économiquement injustifiée

Un comportement qui mine la confiance dans
l'économie de marché (Jean-Daniel Delley)

Nestlé, sponsor du canton de Vaud

Peter Brabeck s'affiche sur vaud.ch (Albert Tille)

L'opposition masculine de Sa Majesté Présidentielle

Les socialistes français oublient
la parité (Yvette Jaggi)

Réforme de l'administration: les tortues et les lièvres

La Confédération ou le canton de Genève
sont à la traîne (Jean-Daniel Delley)

Cash et Facts disparus, reste la Weltwoche

La presse minée par l'essor des journaux gratuits, la
prime aux rubriques *people*, l'exigence des chiffres
noirs et, en général, par l'immédiatisme (Yvette Jaggi)

L'érosion des rentes du deuxième pilier

Les cotisants font les frais de la disparité entre des
caisses dont ils sont prisonniers (Jean-Daniel Delley)

Lavaux consacré

Quand la mondialisation vient couronner une difficile
recherche de maîtrise du territoire (André Gavillet)

UDC, abuseur toi-même!

Sémantique, marketing et technologie sont les armes du parti ultra-conservateur

Yvette Jaggi (02 juillet 2007)

Il arrive souvent que les abusés se changent à leur tour en abuseurs. Et que les défavorisés se rattrappent sur plus défavorisés encore, désignés à leur vindicte comme les "profiteurs". L'UDC l'a bien compris, dont tout le discours consiste à dénoncer les abus, en les présentant comme des comportements typiques de certains groupes de population, entre lesquels l'amalgame, stade suprême de la stigmatisation, est vite fait: les requérants d'asile, les auteurs de délits, les bénéficiaires des prestations de l'assurance-invalidité ou des différentes formes de l'aide sociale, pour ne rien dire des personnes ayant obtenu le "privilège" d'une naturalisation facilitée.

Depuis une quinzaine d'années, l'UDC martèle le vocable d'abus, mentionné dans le titre de sa première initiative populaire fédérale, celle de 1993 *"contre l'immigration clandestine et les abus de l'asile"*, rejetée en 1996 sous le label abrégé au premier terme. La suspicion n'en a pas moins fait son chemin dans les esprits, au point d'inspirer les deux aggravations de la législation sur le droit d'asile, en 1999 et 2006, avant la prochaine, sur le renvoi des jeunes délinquants.

Tirant profit du manque de réaction adéquate à ses insinuations successives, l'UDC maîtrise et rythme le débat, déclinant sa notion d'abus par les étrangers. Présentement,

l'accent est mis sur la politique d'aide sociale. Au niveau fédéral, le round suivant est d'ores et déjà programmé, avec les nouvelles exigences annoncées par Christoph Mörgele au lendemain de la récente votation référendaire sur l'AI. Dans les cantons et surtout les villes, l'UDC zurichoise montre l'exemple. A force d'interventions parlementaires et de pressions diverses, les hérauts locaux de Christoph Blocher ont bien failli avoir raison de la courageuse Monika Stocker, directrice des affaires sociales de la ville de Zurich. Ses collègues de la municipalité ont même dû récemment la retenir de démissionner, fatiguée par des mois de basses attaques continuelles, menées par l'UDC. La méthode est connue: monter en épingle certains comportements individuels, effectivement discutables, de la part des réputés "abuseurs", et les présenter comme le résultat direct d'une politique sociale injustement laxiste. Là aussi, la prochaine cible est annoncée: les abus générés en milieu scolaire par une tolérance coupable des enseignants et des règlements.

L'UDC n'a rien inventé. La désignation de boucs émissaires, si possible étrangers, a permis au parti national-socialiste (quel abus dans les termes!) de se faire donner le pouvoir par des citoyens dont il a parfaitement exploité les frustrations. L'opération est a priori plus

difficile dans un pays à haut niveau de vie comme la Suisse contemporaine, sauf à miser sur les craintes, rognés et jalousies persistantes de ceux qui se sentent floués, à tort ou à raison. Et qui s'en prennent plus volontiers aux "abuseurs" désignés par l'UDC qu'aux grands patrons, qui ont transféré des centaines de millions de charges salariales à l'AI ou qui se réservent des rémunérations plusieurs dizaines de fois supérieures à celles de leurs collaborateurs au plus modeste bulletin de paye.

Les élections nationales de l'automne diront si l'UDC pourra continuer d'engranger le bénéfice d'une stratégie et d'un marketing politique également efficaces, qui lui ont permis de largement doubler son électorat en quinze ans et de s'établir comme le plus grand parti du pays. Pour prendre la mesure du danger, il vaut la peine de se rendre sur son site Ma maison, notre Suisse et de prendre le temps d'écouter Ueli Maurer, président de l'UDC, personnalité politique la plus connue de Suisse en dehors du Conseil fédéral, selon Isopublic.

D'ores et déjà, l'UDC a remporté un succès significatif et signifiant: elle a imposé son vocabulaire, c'est-à-dire aussi sa pensée. Elle a forcé l'usage des termes abus et abuseurs dans des contextes où ils n'avaient pas cours, suggérant

des associations d'idées particulièrement pernicieuses. Comme si toute demande d'asile était abusive, comme si toute personne immigrée

recevant des prestations sociales les percevait abusivement.

Et comme si l'UDC avait une "explication" et une solution pour tous les problèmes des Suisses.

Violence des jeunes, opportunisme politique

Et un nouveau bouc émissaire commode pour Blocher

Jean-Daniel Delley (02 juillet 2007)

Rouler les mécaniques, c'est la posture habituelle du chef du département fédéral de justice et police. Pas de surprise donc à l'annonce des mesures présentées vendredi dernier en riposte à la violence des jeunes. Répression toujours. Rien de nouveau, d'autant moins que ces mesures sont déjà en vigueur et ressortissent à la compétence des cantons. Qu'importe, l'essentiel est d'occuper le terrain, de

capitaliser les graves infractions commises par des mineurs ces derniers mois, de signifier à la population que le gendarme fédéral est bien présent et déterminé à agir. Et surtout de mettre en valeur le bouc émissaire, l'étranger. Bref c'est le chef de parti en campagne électorale qui s'est exprimé, et non le magistrat.

Thomas Kessler, le délégué bâlois à l'intégration, a bien

résumé la situation: «*En Suisse, celui qui cherche un suivi dans la prise en charge a intérêt à commettre un délit*». Ce ne sont pas les mesures de répression qui font défaut, mais bien une stratégie efficace de prévention. Faut-il rappeler que l'UDC, si soucieuse de résoudre le problème de la violence des jeunes, refuse systématiquement tout projet visant à favoriser l'intégration des étrangers.

Faire cotiser les dividendes?

Les premiers secours pour l'AI doivent passer avant la prospective sur le financement de la sécurité sociale

André Gavillet (28 juin 2007)

Samedi déjà, les délégués du parti socialiste suisse seront saisis d'une proposition nouvelle: prélever 5% sur les dividendes pour financer l'AI, son fonctionnement et la réduction de sa dette, et mieux doter l'AVS. Pourquoi cette hâte sur des sujets qui sont au répertoire politique depuis longtemps?

Le programme économique du PSS, adopté en 2006, prévoit

pour le financement de l'AI et de l'AVS une hausse échelonnée de la TVA dans une perspective européenne. Depuis ont été engagés un référendum sur l'allègement de l'imposition des actionnaires et une initiative d'harmonisation matérielle pour les revenus supérieurs à 200'000 francs. Enfin, dans le débat au Conseil national sur le financement de l'AI, le PS, après avoir défendu la hausse des cotisations

salariales, s'est rallié à l'augmentation de la TVA (compromis de Flims) demandant même qu'elle ne soit pas limitée dans le temps. Alors pourquoi brusquement enfourcher un nouveau cheval de bataille?

La première explication est pédagogique. Le PS est conscient que la TVA demeure peu populaire dans ses propres rangs, les sondages le

prouvent, la politique française exerçant de surcroît une influence transfrontalière. Dès lors, il est bon de démontrer qu'avant de se résigner d'autres voies seraient possibles, sinon politiquement réalisables. Dans la gibernée du PS, on trouve l'impôt fédéral sur les successions, l'impôt sur les gains en capital, mais le peuple n'en a pas voulu. Une cotisation prélevée sur les dividendes serait une autre piste. Il est bon pour son image de le faire savoir.

Autre explication. Le PS, préoccupé par la situation désastreuse de l'AI, cherche une nouvelle voie de financement non encore exploitée, de la même manière que Michel Rocard avait en France inventé la CSG (contribution sociale généralisée). Mais en Suisse la chose n'est politiquement pas

possible, faute d'une majorité parlementaire. D'autre part, l'Etat central n'a pas la compétence constitutionnelle de prélever cette cotisation du capital. Il faudrait recourir au lent cheminement d'une initiative populaire. La rédiger, éviter les difficultés (la cotisation sera-t-elle déductible pour l'actionnaire et dans ce cas la perte fiscale pour la Confédération et les cantons serait élevée, on peut l'estimer à un milliard). Puis récolter les signatures et débattre devant le peuple et les cantons. Ce n'est donc pas un remède immédiatement applicable.

Or il y a un problème urgent, celui du financement de l'AI. Urgent parce que le déficit hémorragique n'est pas ligaturé, urgent parce que l'UDC est décidée à exploiter la situation pour obtenir un véritable démantèlement

(l'emploi de ce mot n'est pas abusif) de cette assurance qui doit rester l'expression forte de la solidarité nationale. Le compromis de Flims est actuellement, avec ou sans retouches, la seule voie possible. Elle sera difficile à suivre jusqu'à son terme puisqu'il faudra passer le cap du vote du peuple et des cantons, mais elle mettra à l'épreuve la responsabilité gouvernementale commune des partis hors UDC. Il faut les obliger à l'assumer et ne pas songer à se donner ou à leur donner des alibis de dérobade. Le programme minimum, c'est au moins cela. Pour le PS, il faut en faire la démonstration. C'est un choix stratégique. Les réflexions sur le financement à long terme de la politique sociale, utiles, ne doivent pas interférer avec l'objectif premier, celui des soins de premier secours.

Rémunération des managers: une démesure économiquement injustifiée

Un comportement qui mine la confiance dans l'économie de marché

Jean-Daniel Delley (28 juin 2007)

C'est devenu une tradition, comme le classement annuel de la compétitivité des pays et des plus grandes fortunes. En juin, le syndicat Travail.Suisse publie les rémunérations des dirigeants des vingt-huit plus grandes entreprises suisses et l'écart entre hauts et bas salaires au sein d'une même firme. La tendance se confirme: l'appétit des directions ne semble pas connaître de limite. L'an passé, ces dirigeants ont bénéficié

d'une augmentation moyenne de 19%, alors que les employés ont dû se contenter d'une hausse réelle de 0,1%. OC Oerlikon et Credit Suisse se distinguent dans la démesure, le premier avec une hausse de 223% pour son directeur général, le second avec un rapport de 1 à 674 entre le salaire le plus bas et le plus élevé.

Cette appropriation unilatérale de la plus-value ne peut que

miner la confiance des salariés et du public en général dans le système économique. Par ailleurs elle ne résiste pas à l'analyse économique classique, celle dont précisément se prévalent ces barons de l'économie. On connaît les arguments avancés pour justifier ce grand écart. Sur un marché du travail globalisé, il faut offrir des salaires attractifs pour attirer et garder les meilleurs dirigeants. Et un niveau élevé

de rémunération pousse ces dirigeants à améliorer les performances de leur entreprise, niveau élevé qui à son tour ne fait que traduire leur succès.

La référence à un prétendu marché du travail masque mal une réalité plus crue: la fixation des rémunérations se fait en petit comité et en toute opacité par des personnes qui ont elles-mêmes intérêt à cette spirale salariale, et non pas sur un marché. D'autre part, la

pyramide des salaires traduit un présupposé sans fondement dans la réalité, à savoir que le directeur général contribue plus que ses cadres, et ces derniers beaucoup plus que le personnel à la bonne marche de l'entreprise. Un présupposé contredit par les études sur le fonctionnement des organisations qui toutes mettent l'accent sur l'importance de l'esprit d'équipe et l'identification du personnel à l'entreprise. Quant à l'incitation à faire mieux,

pourquoi donc des augmentations sont-elles accordées même lorsque les résultats se révèlent médiocres? De plus on connaît les dérives provoquées par ce système: pour maintenir, voire augmenter leurs rémunérations, des cadres dirigeants n'ont pas hésité à manipuler les résultats comptables, ou ne visent qu'une croissance à court terme, parfois au détriment de la survie à long terme de l'entreprise.

Nestlé, sponsor du canton de Vaud

Peter Brabeck s'affiche sur vaud.ch

Albert Tille (29 juin 2007)

Le tout nouveau site Internet de la promotion économique vaudoise fait très fort. Le canton n'a pas besoin de vanter les mérites de sa place économique. Le patron de Nestlé s'en charge. La photo de Peter Brabeck s'affiche à l'ouverture du portail www.vaud.ch, suivie d'une interview fort élogieuse.

«Le canton de Vaud possède des infrastructures excellentes dans un cadre merveilleux au centre de l'Europe». Ces atouts sont répétés depuis des décennies par tous les promoteurs de la région lémanique. Pour finir de convaincre ses homologues étrangers, Brabeck y met une touche personnelle. Il se sent chez lui dans le canton dont la qualité de vie exceptionnelle est très attrayante pour ses employés venant d'autres pays.

Il ajoute également un compliment à l'adresse des autorités. Un bon contact avec le canton est «*un avantage non négligeable qui permet de traiter les affaires de manière pragmatique et efficace*». Ce véritable engouement pour le canton n'empêche pourtant pas Nestlé d'apprécier les charmes de Zoug, son lac et son paradis fiscal qui accueille le registre des actionnaires de la multinationale veveysanne.

L'attrait du Léman pour le siège des multinationales n'est plus à démontrer. Mais au-delà de ce qui n'est qu'un lieu commun, l'interview de Peter Brabeck apporte un témoignage moins banal. Nestlé investit et investira 370 millions à Orbe et Avenches dans des usines de production. La multinationale sait calculer. Elle choisit de telles

localisations pour ses cafés solubles et en capsules non pas pour le confort de ses collaborateurs, mais parce que le coût de la main d'oeuvre y est compétitif. Sur le site Vaud.ch, Brabeck vante la flexibilité du marché et le goût du travail bien fait. Mais à l'interne, devant ses cadres, il est plus explicite encore. Il affirme préférer, et de loin, les conditions suisses à celles de la France.

La faiblesse du franc accentue la compétitivité de la place économique suisse. Les prouesses du commerce extérieur en apportent la preuve. Ces données économiques parlent en faveur d'une revalorisation des salaires qui font du surplace. Nous ne parlons pas, évidemment, de celui de Peter Brabeck.

L'opposition masculine de Sa Majesté Présidentielle

Les socialistes français oublient la parité

Yvette Jaggi (01 juillet 2007)

Elus pour la législature 2007-2012, les 204 députés des partis socialiste et radical de gauche représentent le principal groupe d'opposition parlementaire. Autour de leur président Jean-Marc Ayrault, ils ont composé leur "cabinet fantôme" à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 28/6). Savant dosage de représentants des différentes mouvances et proximités, avec un léger avantage pour les royalistes de la première ou de la énième heure. Pas d'éléphants mais un

chien fou, Arnaud Montebourg, propulsé premier vice-président. Chaque personnalité a pour mission de "marquer" un ministre du gouvernement Fillon.

Principale absente dans cette construction d'une opposition vigilante et "constructive": la parité. Sur les 14 membres de l'équipe socialiste, on repère tout juste deux femmes: la jospiniste devenue royaliste Elisabeth Guigou, chargée des Affaires étrangères, et la

strauss-kahnienne Patricia Adam, répondante en matière de Défense. Pour mémoire: il y a 11 femmes sur les 33 membres du gouvernement Fillon, dans sa composition élargie après le second tour des législatives (7 sur 15 pour les ministres de plein exercice).

NDLR: Dans sa version finale, le cabinet fantôme a été élargi à 22 personnes, 15 hommes et 7 femmes.

Réforme de l'administration: les tortues et les lièvres

La Confédération ou le canton de Genève sont à la traîne

Jean-Daniel Delley (30 juin 2007)

La démarche avait débuté en fanfare. Programme d'allègement budgétaire, puis programme d'abandon des tâches visaient d'abord des économies. L'exercice aurait pu répondre à une logique de réorganisation. Seuls le rabot et la scie ont été utilisés (DP 1642).

Puis, dans la foulée, le Conseil fédéral a initié une réforme de l'administration sur trois ans, qui doit aboutir à la fin de cette année. Le Conseil fédéral est satisfait des résultats obtenus sous la houlette du trio Merz, Calmy-Rey, Blocher, appuyé par la chancelière Huber-Hotz. Tel n'est pas l'avis de la commission de gestion du

Conseil des Etats. Au final, on peine à reconnaître l'ambition initiale, à savoir renforcer la direction politique de l'Etat et l'efficacité de l'administration. Car les réformes effectuées – centralisation des bibliothèques et des achats, suppression d'une soixantaine de commissions extraparlimentaires, décentralisation de la politique du personnel – restent très modestes.

La réforme, qui impliquait mouvement et changement, a rapidement tourné à la défense des territoires départementaux. Le gouvernement ne semble pas plus capable de conduire sa propre réorganisation (DP

1734) que de moderniser son administration.

Le canton de Genève ne fait pas meilleure figure. Audits, rapports et groupes de travail se succèdent depuis plus de dix ans, sans qu'on puisse observer des changements significatifs. En 1996, l'audit d'Arthur Andersen, imposé par une initiative populaire, génère une cinquantaine de rapports, puis de nombreux groupes de travail au sein de l'administration. Une expérience de nouvelle gestion publique est assez rapidement enterrée. En 2004, le projet GE-Pilote prend le relais dont on nous dit qu'il est maintenant en phase

opérationnelle. A quand des résultats tangibles?

Les villes se montrent par

contre moins réticentes aux réformes. Près de la moitié des cités de plus de 20000 habitants ont introduit de

nouvelles méthodes de gestion axées sur les résultats. Le bon exemple vient d'en bas.

Cash et Facts disparus, reste la Weltwoche

La presse minée par l'essor des journaux gratuits, la prime aux rubriques people, l'exigence des chiffres noirs et, en général, par l'immédiatisme

Yvette Jaggi (01 juillet 2007)

Sans doute parce que les deux titres disparaissent en même temps, tous les commentateurs, plus ou moins sincèrement navrés, tirent un parallèle entre le newsmagazine *Facts* (435'000 lecteurs), dans lequel le groupe Tamedia a engouffré des dizaines de millions en douze ans, et l'hebdomadaire économique et financier *Cash* (279'000 lecteurs), liquidé par le groupe Ringier après 18 ans de parution.

En réalité, la seule analogie entre les deux produits de presse désormais absents du marché était, à part le jour de livraison, une sorte de rejet interne de ces deux produits au sein de leur groupe d'édition respectif. Méfiance vérifiée par les journalistes concernés, plusieurs dizaines de part et d'autre, à l'occasion de leur récente mise au chômage technique.

Au reste, contrairement à *Facts* qui n'avait depuis longtemps plus rien à dire de sensé ni même à redire de provocant sur qui ni quoi que

ce soit, *Cash* aura jusqu'au bout fait un réel travail de recherche et d'analyse, notamment sur les zones de contact - autant dire de frictions ou de connivences - entre la politique et l'économie. Sur les entreprises mixtes et les collectivités, les sociétés de droit public et les investisseurs institutionnels, les liaisons entre parlementaires et groupes d'intérêt, *Cash* a régulièrement révélé et mis en perspective des informations mal connues, servies par des infographies inédites et significatives.

Où trouvera-t-on désormais ce genre d'études? Sans doute pas dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, dont le rédacteur assure, dans un entretien paru dans le dernier numéro de *Cash*, ne pas vouloir - ni pouvoir - faire vivre une édition suisse alémanique de son hebdomadaire à succès prolongé, créé il y a plus de 50 ans. Ce qui ne l'empêche pas de consacrer périodiquement un numéro spécial à la Suisse, à l'instar du *Spiegel extra* intitulé "*Weltmacht Schweiz*", joint comme par hasard à la

livraison du 25 juin 2007... avec, marketing oblige, une proposition d'abonnement au rabais à l'intention des lecteurs domiciliés de ce côté-ci du Rhin.

La suite, on la connaît ou la devine. *Cash Daily*, un quotidien économique et financier gratuit, va se développer, tandis que Tamedia va lancer dès l'automne un nouveau journal gratuit expressément destiné aux pendulaires alémaniques, finement intitulé *.ch*. Et le jeudi sortira désormais en exclusivité l'hebdomadaire politique *Die Weltwoche*, proche de l'UDC, thuriféraire de Christoph Blocher et tribune offerte aux ultra Christoph Mörgeli et Max Frenkel en même temps qu'à Peter Bodenmann, ancien président du PSS.

Le dimanche en revanche, trois titres se maintiennent outre-Sarine: le *SonntagsBlick* de Ringier, la *SonntagsZeitung* de Tamedia et la *NZZ am Sonntag*, relativement nouvelle mais déjà établie.

L'érosion des rentes du deuxième pilier

Les cotisants font les frais de la disparité entre des caisses dont ils sont prisonniers

Jean-Daniel Delley (02 juillet 2007)

Les assurés du 2ème pilier ne sont pas à la fête. Le Conseil fédéral, tablant sur une espérance de vie à la hausse, veut précipiter la réduction du taux de conversion. En clair, le niveau des rentes va baisser. Mais le parlement ne veut pas prendre une telle décision avant les élections.

La statistique des caisses de pension pour 2005, que vient de produire l'Office fédéral de la statistique, va encore ajouter à leurs soucis. Pour la première fois, il est possible de comparer les coûts de gestion des caisses, à la charge des assurés bien sûr. A cet égard, mieux vaut être assuré auprès d'une caisse d'entreprise ou de branche (3,2

millions d'assurés et rentiers): en moyenne les frais de gestion se montent à 212 francs par an pour les premières, 208 francs pour les secondes. Alors que si vous appartenez à une fondation collective gérée par une compagnie d'assurance (1,2 million d'assurés et rentiers), le montant est de 563 francs.

Pour leur défense, les compagnies d'assurance rappellent que leurs fondations abritent de nombreuses petites entreprises qui disposent de leur propre règlement et plan de prévoyance. D'où un travail de gestion complexe et qui coûte cher. Possible. Pourtant certaines fondations collectives

présentent des coûts très inférieurs.

Ces chiffres traduisent le prix d'une structure encore artisanale de la prévoyance professionnelle organisation – 2770 caisses en activité. C'est à la législation de fixer des normes contraignantes qui obligeront à la concentration. Les assurés y gagneraient des coûts de gestion plus bas et une qualité de placement plus professionnelle. Ils sont en droit d'exiger ces améliorations, puisqu'ils sont des assurés captifs, sans possibilité de changer de caisse.

Lavaux consacré

Quand la mondialisation vient couronner une difficile recherche de maîtrise du territoire

André Gavillet (02 juillet 2007)

L'inscription de Lavaux au patrimoine mondial par l'UNESCO, Franz Weber, snobé mesquinement par l'officialité vaudoise, aurait voulu la fêter à Aran. Dans les années 70, un projet de développement de ce hameau viticole fut mis à l'enquête, architecturalement lamentable. Pour le bloquer, Franz Weber recourut dans son style aux grands moyens: une initiative populaire protégeant le vignoble et, pour qu'elle ait une

portée cantonale, son périmètre englobait l'ensemble de Lavaux. Ainsi résumé, on pourrait croire que Aran fut un projet anarchique et spéculatif bloqué. En réalité il était l'aboutissement d'une difficile recherche de maîtrise du territoire. Il vaut donc la peine de reprendre le récit par son commencement.

Echec du libéralisme

En 1964-65, Vaud a vécu la

plus forte expansion économique et démographique de son histoire. Pour la qualifier, surchauffe est encore un euphémisme. En de telles circonstances, il faut s'étonner que les terres viticoles – avec vue imprenable! – n'aient pas été plus largement occupées. Main basse sur la vigne! Certes, des dégâts sont observables à Grandvaux, à Cully, sans parler de plusieurs communes de la Côte. Etrangement Villette, dont l'ensemble du vignoble

était classé zone villa constructible, avait échappé à l'érosion. L'explication était économique. La surchauffe avait dopé aussi le marché viticole, donc le prix des terrains. Le mètre carré de vigne était cher, trop cher comme terrain à bâtir. Mais pour un temps seulement. Des projets désastreux furent mis à l'enquête. Il fallait une parade.

Le remaniement parcellaire

La faiblesse du zonage, c'est l'inégalité de traitement: il avantage les propriétaires dont les terrains sont classés en zone constructible, il n'apporte rien à ceux dont les surfaces sont en zone agricole – quand bien même elles rendent possible en l'aérant la zone à bâtir. D'où l'idée de faire un pot commun: tous les propriétaires obtiennent, en fonction de leur apport, une part de la zone constructible. Le principe est simple, l'application difficile. Il faut notamment disposer des outils légaux qui permettent de contraindre tous les propriétaires à participer au remaniement. Pour éviter un désastre à Villette, le Conseil d'Etat décida d'imposer un remaniement à cette commune, après avoir obtenu les modifications légales nécessaires. C'était une époque où l'aménagement du territoire

avait un sens fort pour le PAI, parti des paysans, artisans et indépendants hélas devenu UDC, mais aussi pour des libéraux et des radicaux. L'extension du hameau de Aran en ordre continu fut ainsi la compensation offerte pour le classement des vignes. Le projet était juridiquement progressiste, mais il se révéla architecturalement inacceptable, les concepteurs n'ayant pas su notamment résoudre le problème, particulièrement difficile à Lavaux, des garages. Alors vint Franz Weber.

La protection exceptionnelle

DP (n° 408, 20 mai 1977) s'engagea vigoureusement pour le soutien de l'initiative auquel le Conseil d'Etat avait opposé un contre-projet creux. L'argumentation était la suivante. «Un paysage fait de vignes, de murs et de pentes est exceptionnellement délicat. Sur un terrain de forte déclivité, la moindre tache se remarque. Une seule villa de 100 mètres carrés suffit à transformer le Dézaley. Les lacs dont le bassin est fortement arborisé n'offrent pas la même fragilité. Voyez les lacs tessinois! Tant bien que mal, les villas accrochées sont camouflées par les arbres. Lavaux est un paysage sans arbres. Il a donc une originalité

évidente, au chapitre de l'aménagement du territoire».

Avec le recul

La sensibilité publique à la protection du paysage est devenue plus forte. Le tracé de l'autoroute sur les hauts de Lavaux ne serait aujourd'hui plus accepté. Que l'on compare avec les précautions prises à grands frais, quarante ans plus tard, pour ne pas porter atteinte au vignoble neuchâtelois. En revanche, on ne retrouve plus, dans les partis de droite, des hommes politiques qui affirment ouvertement leur conviction que le sol n'est pas une marchandise. Leur empressement se porte plutôt sur la limitation du droit de recours!

Enfin, on pouvait craindre que le classement de Lavaux ne fût particulièrement onéreux pour l'Etat de Vaud, les propriétaires demandant à être indemnisés pour expropriation matérielle. En fait l'opération a coûté deux ou trois millions. On serait tenté de dire «pas cher!», dans la mesure où le coût était à l'époque considéré comme un épouvantail devant freiner l'action. Mais il faut plutôt souligner que la sauvegarde définitive d'un patrimoine collectif est sans prix.